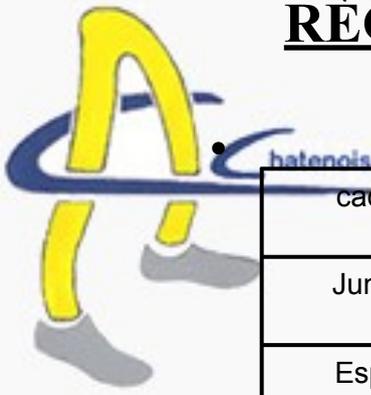


RÈGLEMENT de la CHATENAISE 2024

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du règlement



cadet : 2008 / 2009	Master 0 :1986 / 1990	Master 4 :1966 / 1970
Junior : 2006 / 2007	Master 1 :1981 / 1985	Master 5 :1961 / 1965
Espoir : 2003 / 2005	Master 2 :1976 / 1980	Master 6 :1956 / 1960
Senior : 1991 / 2002	Master 3 :1971 / 1975	Master 7 :1951 / 1955

ORGANISATEUR : Athlétic Club Châtenois (ACC)
1 rue du Général de Gaulle 90700 Châtenois les Forges
tel : 0617762506 MAIL : president.acchatenois90@gmail.com

Date et lieu : 10 novembre 2024 à Châtenois les forges

Départ : devant le stade : **Arrivée** : sur le stade

- **DISTANCES : 10 Kms (mesurage officiel)**
Épreuve qualificative pour les championnats de France départ à 15 H 00
- **DISTANCES : 5 Kms** (distance mesurée) départ à 14 H 00
- **DISTANCES : 2560M COURSE DES JEUNES** BENJAMINS et MINIMES départ à 13 H 45
- **DISTANCES : 820M JOGGING** Éveil Athlé & Poussins(es) départ à 13 H 30

Parking : À proximité du stade de la Gare

Assurance : Responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès des AIAC Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Inscriptions : Doivent s'effectuer sur le site du www.le-sportif.com , jusqu'au Mercredi 6 NOVEMBRE 2024 ou par courrier au Comité d'organisation : Paul Valentini 62 rue des Sources 25600 Vieux-Charmont jusqu'au 31 octobre 2024.

PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE

Condition de participation :

la participation à la manifestation est conditionnée à :

Catégorie d'âge 2024 - 2025

- Éveils Athlé nés en 2016 / 2018
- Poussins(es) nés 2014 / 2015
- BENJAMINS nés en 2012 / 2013
- MINIMES nés en 2010 / 2011
- DISTANCES : 5 Kms nés en 2006 et jusqu'aux Masters inclus
- DISTANCES : 10 Kms nés en 2006 et jusqu'aux Masters inclus

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation **sauf** pour les licenciés FFA

1. CERTIFICAT MÉDICAL, LICENCE ET QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LES MINEURS

Toute participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou pour les majeurs, d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la Santé et du ministre chargé des Sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

2. Droits d'inscription :

DISTANCE : 10 Kms : 12 euros pour les licenciés de la FFA
15 euros pour les autres participants
DISTANCE : 5 Kms : 8 euros pour les Licenciés de la FFA
10 euros pour les autres participants

COURSE DES JEUNES BENJAMINS / MINIMES : GRATUIT hors frais liés au site www.le-sportif.com
JOGGING Éveil Athlé & Poussins(es) : GRATUIT hors frais liés au site www.le-sportif.com

UN LOT OFFERT A CHAQUE PARTICIPANT.

Retrait des dossards : le samedi 10 novembre à partir de 15 h 00 jusqu'à 18 h 00 au Décathlon Bessoncourt (Zone Commerciale Porte Des Vosges, 90160 Bessoncourt). Et le jour de l'épreuve à partir de 11 h 00 à la Salle des Sports à Châtenois les Forges. Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.

Les dossards doivent rester lisibles dans leur intégralité et épinglés sur le torse sous peine de mise hors course. Tout coureur ne respectant pas ce point sera arrêté.

Sécurité : Signaleurs à chaque changement de direction ou aux intersections, plus postes de liaisons téléphoniques.

Service médical : Médecin et Protection civile

Vestiaires et douches au Gymnase (sous réserve de la condition sanitaire du moment)

Ravitaillement : point d'eau et d'épongeage sur le parcours du 10 KMS, ravitaillement à l'arrivée pour toutes les courses.

Récompenses : primes aux 5 premiers hommes et dames au scratch sur la course du 10 KMS, primes aux 3 premiers hommes et dames au scratch sur la course du 5 KMS

Droit d'image : Par sa participation à la course, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur (ou ayant droit) à utiliser son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'AC Châtenois ! En vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce, sur tout support sans limite de durée.
CNIL: Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant qu'ils peuvent exercer en s'adressant à l'AC Châtenois 1 rue du G. Degaulle 90700 Châtenois les Forges. Certaines données nominatives peuvent être publiées sur le site de l'organisation, de la FFA ou autres sites. Par l'intermédiaire de l'organisation, les coureurs pourraient recevoir des propositions d'autres organisations, de sociétés ou de la FFA. Les coureurs peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant. S'ils ne le souhaitent pas, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant. S'ils ne le souhaitent pas, ils doivent le signaler par écrit à l'organisation en indiquant : nom, prénom, adresse et course.